

VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 22 juin 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

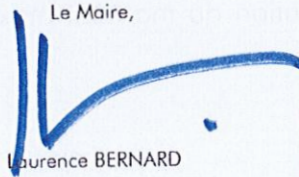
07 JUL. 2023

transmis en Sous-Préfecture le

05 JUL. 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,



Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjoints,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, Mme SERIEYS, M. LELUBRE,
M. MANUEL, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme CAMPION-GAILLEUL, M. SIMONIN,
M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Conseillers
Municipaux,

Pouvoirs :

M. BESSETTES, pouvoir remis à M. SIMONNET
Mme CLARKE, pouvoir remis à Mme DE BROSSES
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme WANG
Mme DE CHABOT, pouvoir remis à Mme BESSE
Mme SAMPIERI, pouvoir remis à M. BUYS

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : M. SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 24
mai 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 21 heures 50.

N° 23-5-13

OBJET

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ EXTENSION ET REFONTE DU DISPOSITIF DE
VIDEOPROTECTION, LOT N°2 : TRAVAUX DE VOIRIE POUR LA
CREATION D'UN RESEAU FIBRE ENTRE LES CAMERAS, L'HOTEL DE VILLE
DU PECQ ET LE CSU DE CROISSY-SUR-SEINE**

M. DOAN rappelle que la Ville a notifié le 17 janvier 2022 le lot n°2 : travaux de voirie pour la création d'un réseau fibre entre les caméras, l'hôtel de ville du Pecq et le CSU de Croissy du marché d'extension et de refonte du dispositif de vidéoprotection au groupement formé par les sociétés CHAMPION JR sise 8 rue du Pince Loup - 78112 FOURQUEUX et CITEOS - SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF sise 11, rue du Chant des Oiseaux - 78360 MONTESSON.

Ce marché a été conclu pour une période d'un an à compter de sa notification avec 2 reconductions d'un an possibles.

Le marché a été conclu sous forme d'un accord-cadre sans minimum et avec maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le montant des commandes pour la période initiale du marché est défini comme suit :

Lot	Maximum H.T.	Valeur
Lot n°2 : Travaux de voirie pour la création d'un réseau fibre entre les caméras, l'hôtel de ville du Pecq et le CSU de Croissy-sur-Seine	200 000	Euros

Les montants sont identiques pour chaque période de reconduction.

D'une part, la présence de réseaux sensibles (gaz, réseau H.T.A) a amené à modifier l'implantation de la fibre et en conséquent le montant des travaux. D'autre part, la topographie de la ville ne permet pas le raccordement de la partie des caméras initialement prévue en liaison radio, ce qui implique l'installation d'un réseau fibre plus étendu. En conséquence, le montant maximum annuel du lot n°2 : travaux de voirie pour la création d'un réseau fibre entre les caméras, l'hôtel de ville du Pecq et le CSU de Croissy-sur-Seine du marché d'extension et de refonte du dispositif de vidéoprotection, est porté à 292 000 € H.T. pour la période du marché en cours qui s'étend du 17 janvier 2023 au 16 janvier 2024. Si le marché est reconduit pour une dernière période qui s'étend du 17 janvier 2024 au 16 janvier 2025, la modification du montant maximum annuel du marché reste applicable.

Aucune autre disposition du marché n'est modifiée.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 juin 2023 a émis un avis favorable concernant cet avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles R. 2194-2 à R.2194-5,

Vu la délibération n°21-6-22 du 15 décembre 2021,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 juin 2023,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux du 23 juin 2023,

Considérant le lot n°2 : travaux de voirie pour la création d'un réseau fibre entre les caméras, l'hôtel de ville du Pecq et le CSU de Croissy du marché d'extension et de refonte du dispositif de vidéoprotection notifié le 17 janvier 2022 au groupement formé par les sociétés CHAMPION JR sise 8 rue du Pince Loup - 78112 FOURQUEUX et CITEOS – SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF sise 11, rue du Chant des Oiseaux – 78360 MONTESSON,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 28 voix pour, 4 voix contre (M. BUYS, Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme SAMPIERI).

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°2 : travaux de voirie pour la création d'un réseau fibre entre les caméras, l'hôtel de ville du Pecq et le CSU de Croissy du marché d'extension et de refonte du dispositif de vidéoprotection (n°2021-015(2)) relatif à l'augmentation du montant maximum du marché avec le groupement formé par les sociétés CHAMPION JR sise 8 rue du Pince Loup - 78112 FOURQUEUX et CITEOS – SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF sise 11, rue du Chant des Oiseaux – 78360 MONTESSON.

L'avenant n°1 est annexé à la présente délibération.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD



Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20230629-23-5-13-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023